

Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)

CVRH d'Aix-en-Provence



i F O R E

PRISE EN COMPTE DU RISQUE INCENDIE DE FORET DANS LES DOCUMENTS DE PREVENTION ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

du 28 au 30 novembre 2018 au CVRH d'Aix-en-Provence

CONTEXTE

Durant la période estivale, outre la destruction de couvertures végétales importantes, les incendies de forêt (IF) peuvent menacer, voire détruire des enjeux habités et menacer leurs occupants.

La stratégie française de protection des forêts contre les incendies vise à empêcher les feux, les maîtriser au stade initial, et s'ils échappent à ce premier stade à limiter les conséquences catastrophiques (en particulier en prenant des mesures permettant de protéger les populations et les zones habitées) puis à reconstituer les espaces incendiés.

Divers outils réglementaires permettent d'atteindre ou de poursuivre ces objectifs. Parmi eux, deux outils principaux permettent la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire : les Plans de Prévention des Risques Incendie de Forêts (PPRIF) et les Porters-à-Connaissance (PAC) de l'Etat pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Cette formation s'inscrit dans le contexte de la publication de la note technique du 29 juillet 2015 (<http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=39929>) relative à la prise en compte du risque incendies de forêt dans les documents de prévention et d'aménagement du territoire. Cette note, qui est le fruit de travaux menés en 2012 et 2013, précise les conditions suivant lesquelles la prévention des incendies de forêts doit être assurée en matière d'aménagement du territoire et apporte des points de doctrine et des spécificités techniques pour l'élaboration des PPRIF.

Au niveau de la zone sud, cette formation s'intègre dans le cadre de la stratégie régionale PACA de prévention des risques naturels majeurs et hydrauliques 2015-2018 et des objectifs et attentes du réseau sud réactivé en juin 2015.

PUBLIC

Sont concernés par cette formation, les agents qui contribuent à la mise en œuvre de la politique de prévention des incendies de forêts :

- chef d'unité et chargés d'études risques DDT(M) et DREAL
- chargés d'études urbanisme/planification des DDT(M)

Formation
organisée
pour le
compte de
la DGRP

AVIS DE STAGE

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires devront être en mesure de :

- connaître le phénomène et le risque incendies de forêt ainsi que le panorama des outils permettant de réduire ce risque,
- connaître le contexte de la politique de prévention associée,
- connaître le contexte de la zone sud en matière de prévention du risque Incendies de forêt (aléa, risques, démarches, stratégie, acteurs, etc...),
- savoir mobiliser les outils pertinents pour son territoire,
- savoir piloter l'élaboration d'un PPRif,
- savoir élaborer le volet incendie de forêt d'un porteur à connaissance (PAC),
- savoir utiliser les dispositions du R 111-2 dans le cas du risque d'incendie de forêt,
- savoir conseiller une collectivité pour la prise en compte du risque d'incendies de forêt dans ses projets d'aménagements,
- développer une sensibilité au contentieux du risque incendies de forêts dont les PPRif.

ELEMENTS DE PROGRAMME

JOUR 1 (9h30-17h00)

- Problématiques liées aux incendies de forêt
- Notions et définitions élémentaires sur les incendies de forêt
- Politiques publiques mises en œuvre et rôle des différents services (nationaux, régionaux, départementaux)
- Qualification et caractérisation de l'aléa, enjeux, vulnérabilité des enjeux, du risque

JOUR 2 (9h00-17h00)

- PPRif : méthode générale et analyse d'un cas concret
Après-midi : **visite de terrain**, dans le cadre de l'étude de cas (conditionnée à la météo et aux véhicules disponibles)

JOUR 3 (9h00-16h00)

- Autres outils dans l'aménagement : PLU, PAC, R111-2
- Contentieux du risque incendie de forêt (PPRif, R111-2, contrôle de légalité)
- Panorama des mesures constructives (à confirmer)

RENSEIGNEMENTS

Lieu : Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Aix-en-Provence
Pôle d'activités d'Aix-en-Provence
680 rue Albert Einstein
13290 AIX-EN-PROVENCE

Personnes à contacter :

Stéphanie BRENIER : DREAL PACA / SPR / Unité Risques Naturels Majeurs
mail : stephanie.brenier@developpement-durable.gouv.fr
tel : 04 88 22 63 91

Carine SALLAZ : CVRH d'Aix-en-Provence
Cheffe de projet formation et accompagnement aux services
mail : carine.sallaz@developpement-durable.gouv.fr
tel : 04 42 16 62 18

SG/DRH/CMVRH CVRH D'AIX-EN-PROVENCE Chargée de projet : Carine SALLAZ tel : 04 42 16 62 18 mail : carine.sallaz@developpement-durable.gouv.fr	PRISE EN COMPTE DU RISQUE INCENDIE DE FORET DANS LES DOCUMENTS DE PREVENTION ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Du 28 au 30 novembre 2018 Date limite d'inscription : 7 novembre 2018 Bulletin d'inscription à renvoyer via votre service formation à : CVRH d'AIX EN PROVENCE – A l'attention de Carine SALLAZ <u>ddcf.cvrh-aix.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr</u> et/ou <u>carine.sallaz@developpement-durable.gouv.fr</u>
--	--

LE DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe (H/F) : _____

Catégorie statutaire							Administration de gestion			
A+	A	B+	B	C	OPA	Non titulaire	Ministères en charge de l'écologie	Autre FPE	Collectivité	Autre
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

FONCTIONS :	DATE DE PRISE DE POSTE :
Service d'affectation (DREAL, DDT, DIR,...) :	
Adresse :	
Téléphone :	Mail (obligatoire) :

MOTIVATION DE LA DEMANDE DE FORMATION :

Je demande à bénéficier d'un hébergement au Centre Je demande la possibilité d'accéder à la restauration

Je m'engage à suivre la totalité de la formation
date et signature :

Si vous avez besoin d'un aménagement particulier, merci de préciser lequel :

Ce besoin a-t-il été identifié lors de votre entretien annuel d'évaluation ? Oui Non

Pour suivre cette formation, souhaitez-vous mobiliser votre CPF ? non oui

LA FORMATION

Votre inscription vise :

- Adaptation immédiate au poste de travail
- Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
- Développement des qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications
- Préparation aux examens et concours

<p style="text-align: center;">AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE</p> <p>Sur l'opportunité et le degré d'urgence de la formation :</p> <p><input type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> REFUS</p> <p>motivation du refus (obligatoire)</p> <p>Date : Signature :</p> <p>Nom :</p>	<p style="text-align: center;">VISA DU SERVICE FORMATION :</p> <p>Priorité :</p> <p>Date : Signature :</p>
--	---